

Conséquences du COVID sur la bourse Erasmus+ 2020-21

		Définissez votre situation dans le tableau ci-dessous:		
Votre situation		Catégorie de cas de force majeure	Catégorie avec descriptifs des cas	Indicateur
		CAS A : Le participant en mobilité a dû interrompre sa mobilité Erasmus+ de manière anticipée et rentrer dans le pays de la structure d'envoi.	Cas A1 : le participant est de retour dans son pays d'envoi sans activité maintenue mais n'a pas de dépenses directement et exclusivement liées au séjour dans le pays d'accueil.	Cas A1
			Cas A2 : le participant est de retour dans son pays d'envoi sans activité maintenue mais continue d'avoir des dépenses directement et exclusivement liées au séjour dans le pays d'accueil ET/OU a des frais de voyage supplémentaires pour le retour anticipé.	Cas A2
			Cas A3 : le participant est de retour dans son pays d'envoi ET participe à des activités d'apprentissage/de formation à distance (avec ou sans dépenses directement et exclusivement liées au séjour dans le pays) - (avec ou sans frais de voyage supplémentaires pour le retour anticipé).	Cas A3
		CAS B : Le participant en mobilité a dû interrompre sa mobilité Erasmus+ de manière anticipée et il est toujours dans le pays de la structure d'accueil.	Cas B1 : le participant est resté dans le pays de d'accueil sans activité maintenue et continue d'avoir des dépenses directement et exclusivement liées au séjour dans ce pays.	Cas B1
			Cas B2 : le participant est resté dans le pays d'accueil et participe à des activités d'apprentissage/de formation à distance.	Cas B2
			Cas B3 : le participant est resté bloqué dans le pays d'accueil et reste au-delà de la période initialement prévue dans son contrat de mobilité.	Cas B3
CAS C : Tous les cours ont été suivis à distance depuis la France, sans déplacement à l'étranger. OU: Mobilité annulée		Cas C		
CAS D : La mobilité programmée a eu une date de démarrage reportée. Le report du démarrage intervient durant la période de mobilité initialement prévue.	Cas D1 : Le participant a dû reporter son départ en mobilité dans le pays d'accueil sans frais (ou avec des frais engagés mais tous remboursés) et il n'a pas d'activité à distance. La nouvelle date de démarrage se situe dans la période de mobilité initialement prévue.	Cas D1		
	Cas D2 : Le participant a dû reporter son départ en mobilité dans le pays d'accueil avec : des frais engagés non remboursés / partiellement remboursés ET/OU il participe à des activités d'apprentissage/formation à distance de l'organisme d'accueil, depuis le pays d'envoi. La nouvelle date de démarrage se situe dans la période de mobilité initialement prévue.	Cas D2		
En fonction de votre situation dans le tableau ci-dessus, retrouvez les conséquences sur votre financement ci-dessous (ainsi que les documents à nous fournir).				
Conséquences	CAS N°	Type de financement/dépense	Conséquences sur votre financement	Justificatifs à fournir <i>(Dans tous les cas, fournir une attestation de fin de mobilité si vous le pouvez)</i>
	A1	Votre bourse	Votre bourse sera diminuée au nombre de jours réellement passés sur place	1- Attestation d'une date de retour : billet de transport, mail du partenaire, ou tout autre document l'attestant. En l'absence de tout document, une attestation sur l'honneur de la date de retour en France 2- Attestation de présence du partenaire sur place (attestation d'arrivée, signature d'un document lié à la mobilité sur place, etc.)
	A2	Votre bourse	Vous conservez votre bourse dans sa totalité	1- Attestation d'une date de retour : billet de transport, mail du partenaire, ou tout autre document l'attestant. En l'absence de tout document, une attestation sur l'honneur de la date de retour en France 2- Attestation de présence du partenaire sur place (attestation d'arrivée, signature d'un document lié à la mobilité sur place, etc.) 3- Preuve des frais engagés pour le reste de la période prévue, factures
	A2	Remboursements complémentaires	Vos frais supplémentaires de transport voyages pourront être remboursés	1- justificatif d'achat de votre billet de transport modifié et mail de refus de l'agence de voyage de vous rembourser le billet d'origine (ou attestation sur l'honneur du refus de remboursement)
	A3/B2	Votre bourse	Vous conservez votre bourse dans sa totalité	1- Attestation d'une date de retour : billet de transport, mail du partenaire, ou tout autre document l'attestant. En l'absence de tout document, une attestation sur l'honneur de la date de retour en France 2- Attestation de présence du partenaire sur place (attestation d'arrivée, signature d'un document lié à la mobilité sur place, etc.) 3- Preuve de suivi des cours à distance (mail de partenaire ou tout autre justificatif) 4- Preuve des frais engagés pour le reste de la période prévue, factures
	A3/B2	Remboursements complémentaires	Vos frais supplémentaires de transport pourront être remboursés	1- justificatif d'achat de votre billet de transport modifié et mail de refus de l'agence de voyage de vous rembourser le billet d'origine (ou attestation sur l'honneur du refus de remboursement)
	B1	Votre bourse	Vous conservez votre bourse dans sa totalité	1- Attestation d'une date de retour : billet de transport, mail du partenaire, ou tout autre document l'attestant. En l'absence de tout document, une attestation sur l'honneur de la date de retour en France 2- Attestation de présence du partenaire sur place (attestation d'arrivée, signature d'un document lié à la mobilité sur place, etc.) 3- Preuve des frais engagés pour le reste de la période prévue, factures
	B1	Remboursements complémentaires	Vos frais supplémentaires de voyages pourront être remboursés	1- justificatif d'achat de votre billet de transport modifié et mail de refus de l'agence de voyage de vous rembourser le billet d'origine (ou attestation sur l'honneur du refus de remboursement)
	B3	Votre bourse	Vous conservez votre bourse dans sa totalité/ ou vous pouvez prétendre à une extension de votre bourse couvrant la période supplémentaire réalisée à l'étranger	1- Attestation d'une date de retour : billet de transport, mail du partenaire, ou tout autre document l'attestant. En l'absence de tout document, une attestation sur l'honneur de la date de retour en France 2- Attestation de présence du partenaire sur place (attestation d'arrivée, signature d'un document lié à la mobilité sur place, etc.) 3- Preuve des frais engagés pour le reste de la période prévue, factures
	B3	Remboursements complémentaires	Vos frais supplémentaires de transport pourront être remboursés	1- justificatif d'achat de votre billet de transport modifié et mail de refus de l'agence de voyage de vous rembourser le billet d'origine (ou attestation sur l'honneur du refus de remboursement)
	C	Votre bourse	Si vous n'avez pas eu de frais : Vous devez rembourser la totalité de la bourse	Un simple mail pour nous en informer suffira
	C	Remboursements complémentaires	Si vous avez eu des frais non remboursables, vous pourrez les déduire du remboursement de votre bourse	1- justificatif d'achat de votre billet de transport modifié et mail de refus de l'agence de voyage de vous rembourser le billet d'origine 2- Preuve des frais engagés pour la période prévue, factures, et refus de remboursement (mails, ou tout autre justificatif)
	D1	Votre bourse	Votre bourse est recalculée en fonction de la durée REELLE de votre séjour dans le pays d'accueil	1- Attestation d'une date d'arrivée : billet de transport, mail du partenaire, ou tout autre document l'attestant. En l'absence de tout document, une attestation sur l'honneur de la date d'arrivée dans le pays d'accueil 2- Attestation de présence du partenaire sur place (attestation d'arrivée, signature d'un document lié à la mobilité sur place, etc.) avec les dates de début ET de fin de la présence sur place
	D2	Votre bourse	Vous conservez votre bourse dans sa totalité	1- Attestation d'une date d'arrivée : billet de transport, mail du partenaire, ou tout autre document l'attestant. En l'absence de tout document, une attestation sur l'honneur de la date d'arrivée dans le pays d'accueil 2- Preuve de suivi des cours à distance ET sur place (attestation d'arrivée, mail de partenaire ou tout autre justificatif) avec les dates de début ET de fin pour chaque période. 3- Preuve des frais engagés non remboursés pour la période initialement prévue, factures
	D2	Remboursements complémentaires	Vos frais supplémentaires de voyage ALLER pourront être remboursés sur justificatifs	1- justificatif d'achat de votre billet de transport modifié et mail de refus de l'agence de voyage de vous rembourser le billet d'origine